

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS MUNICIPALES**

**DEPARTEMENT
DE L'AUDE**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Absents : 3

Votants : 24

L'an deux mille dix-neuf

Le mardi 26 février à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de Fleury d'Aude
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de M. Guy SIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 20 février 2019

Présents : MM Guy SIE, Gérard GAUTHIER, Martine CADENA, André TORRENTE, Sylvette BOFFELLI, André RUIZ, Anne-Marie BEAUDOUVI, Yvon CIQUIER, Julian PEREZ, Nicolas RAYSSEGUIER, Jacques PUECH, Christian BAILLY, Martine LAPITZ, Christian GAGNEPAIN, Jérôme CAMPI, Evelyne LECOMTE, Jean-Michel ALIBERT, Maria-Margarita UTHURBURU, Rudy FABRE,

Absentes Excusées : Mmes Michèle LEFEVRE, Marjolaine PECH, Bernadette MENGUAL,

Procuration : Mme Marie-Pierre RIBARD donne procuration à M. Jérôme CAMPI

Mme Anita QUINTILLA donne procuration à Mme Sylvette BOFFELLI

Mme Nicole MARTY donne procuration à Mme Anne-Marie BEAUDOUVI

Mme Marylin BENETTON donne procuration à M. Guy SIE

M. Jean-Luc CHARDON donne procuration à Mme Martine CADENA

A l'unanimité, Mme Martine CADENA a été désignée secrétaire de séance.

DM 20 – 2019

Débat d'orientation budgétaire 2019

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015,

VU le rapport d'orientation budgétaire, joint à la convocation des membres de l'assemblée délibérante, en date du 20 février 2019,

VU l'avis de la commission 1 « *Finances, Affaires générales, Personnel, Tourisme et Vie économique* », réunie le mardi 18 février 2019,

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité
VOTANTS : 24
POUR : 24

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour le Budget 2019 qui s'est organisé autour des chapitres suivants :

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
INTRODUCTION	5
<u>CHAPITRE 1 – ELEMENTS DE CONTEXTE</u>	9
1- LE CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2019	9
2- LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES	11
3- LE CONTEXTE LOCAL	12
A - LE PACTE FINANCIER ET FISCAL DU GRAND NARBONNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	12
B - LE TRANSFERTS DE COMPETENCES	12
C - LA SITUATION FINANCIERE ACTUELLE DE LA COMMUNE	13
<u>CHAPITRE 2 – LA LOI DES FINANCES 2019</u>	14
1 – LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DES FINANCES 2019.....	14
A - LES DOTATIONS.....	14
B – LA FISCALITE	15
C – AUTRES MESURES.....	15
2 – LES CONSEQUENCES POUR LES COMMUNES.....	16
<u>CHAPITRE 3 – LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2019</u>	17
1 – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019	17
A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18
B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19
2 – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019.....	21
A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21
B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	23
<u>CHAPITRE 4 – LES DONNEES FINANCIERES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES</u>	24
1 – LA STRUCTURE DES EFFECTIFS	24
A - LES AGENTS PERMANENTS	24
B - LES AGENTS NON TITULAIRES ET NON PERMANENTS	29

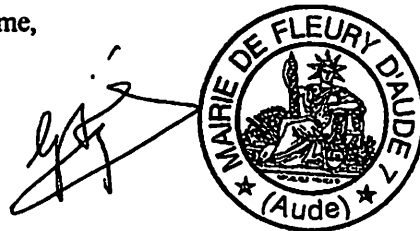
2 – LES CHARGES DE PERSONNEL	30
CHAPITRE 5 – ETAT DE LA DETTE	31
1 – STRUCTURE DE LA DETTE	31
2 – ENCOURS DE LA DETTE A LA FIN DU MOIS DE DECEMBRE 2018.....	32
3 – ANNUITE DE LA DETTE	32
4 – EVOLUTION DE L'EPARGNE	33
CHAPITRE 6 – ETAT DE LA DETTE	34
1 – BUDGET DU PORT DES CABANES	34
2 – ENCOURS DE LA DETTE A LA FIN DU MOIS DE DECEMBRE 2018.....	36
CHAPITRE 7 – LES OBJECTIFS SUR L'EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET SUR L'EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT	38
1 – L'EVOLUTION DE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28
2 – L'EVOLUTION DU BESOIN ANNUEL DE FINANCEMENT DES BUDGETS CONSOLIDES ..	39
CONCLUSION	39

Fait et délibéré à Fleury d'Aude, les jour, mois et an que dessus.-

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guy SIE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité : Le 01 mars 2019
et de la publication de Fleury d'Aude : Le 04 mars 2019

Le Maire,

Guy SIE



Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.